

Les opposants ne lâchent pas le morceau sur le site de Bernagues

ÉOLIENNES

Ils iront en cassation après l'annulation en appel du démantèlement des 7 machines entre Lunas et Lodève, ordonné en février en première instance.

L'année 2021 a bien failli marquer un tournant dans la lutte contre l'implantation de parcs éoliens industriels. Et la fin d'un parcours du combattant vieux de dix-sept ans pour l'association Sites & monuments, le collectif 34-12 composé de 68 associations et VPPN (Vigilance patrimoine paysager et naturel). De tous les contentieux en cours en France, celui de Bernagues, sur le massif de l'Escandorgue entre Lunas et Lodève, est en effet le plus avancé juridiquement. C'est le seul où l'arrêt puis la démolition de sept machines de 93 m de haut installées en 2016 sont discutés.

Un combat juridique de 17 ans semé d'embûches

« Par trois fois, le Conseil d'État a annulé le permis de

construire du parc situé dans un couloir privilégié par les oiseaux migrateurs et qui accueille un couple d'aigles royaux, une espèce protégée. Le promoteur les a installées quand même », raconte Marjolaine Villey-Migraine, l'une des porte-parole d'opposants déterminés, malgré un parcours juridique long, complexe et semé d'embûches. « Nous avons demandé au civil cette fois le démontage des mâts et des pâles. Le juge nous a donné raison en première instance le 19 février dernier, ordonnant le démantèlement sous quatre mois. » Mais la cour d'appel de Montpellier, saisie, en a décidé autrement. Et les pâles ont recommencé à tourner à Bernagues, uniquement la nuit en ce moment, pour ne pas nuire aux es-



Le combat juridique continue autour des éoliennes.

M.ESDOURRUBAILH

pèces protégées. Un argument supplémentaire pour ceux qui réclament leur démolition.

Verdict définitif en 2022

« Le combat continue et nous avons choisi d'aller jusqu'à la Cour de cassation », ajoute Marjolaine, prête, avec les associations, à attendre une année supplémentaire avant le jugement définitif. « Nous avons

beaucoup moins de moyens que les groupes contre lesquels nous nous battons mais nous sommes très tenaces. Et persuadés que notre combat est juste et légitime. »

En cas de jugement favorable, le démantèlement de machines et la remise en état d'un site seraient une première en France.

A. M.

amendez@midilibre.com